

**SantéPublique éditions** a pour vocation de rendre accessibles au grand public des informations issues d'**investigations journalistiques** ou de **recherches scientifiques** dans le domaine de la santé publique, de la santé individuelle ou sur tout autre sujet d'intérêt général. Pour des conférences ou des formations sur la protection contre les **champs électromagnétiques** ou sur l'**alimentation saine**, nous écrire : 20, avenue de Stalingrad 94260 Fresnes. **Visitez notre site : [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)**

Pe 03/11/15  
16h20  
Ministère de l'Ecologie  
Développement durable  
244/246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

# SantéPublique éditions

Le 03 novembre 2015

## Lettre ouverte à

(déposée par porteur)

**Madame Ségolène ROYAL**

**Ministre de l'Ecologie**

246, boulevard Saint Germain

75007 PARIS

N/Réf : 15/020

Objet : **Lettre à Monsieur Hollande concernant la COP 21**

Madame la Ministre,

En ne tenant pas compte des plus de 40 lettres recommandées et Chronopost que vous avez reçues en juillet 2015 au sujet du nouveau compteur Linky et en publiant, sans modification, votre loi de « transition énergétique » le 18 août 2015, vous vous êtes rendue passible de mise en danger délibérée d'autrui.

De plus, le Chef de l'Etat vous a confié de hautes responsabilités dans l'organisation de la COP 21 qui s'ouvre à Paris dans 28 jours.

Si la COP 21, dont EDF et Engie figurent parmi les principaux sponsors, devait être à quelque titre que ce soit un support de propagande pour le déploiement du Linky et du Gazpar, les nouveaux compteurs « communicants », vous vous rendrez passible de complicité de mise en danger délibérée d'autrui.

Ce sont les deux raisons pour lesquelles il m'a semblé important de vous transmettre la copie de la lettre que j'adresse ce jour à Monsieur François Hollande (après lui avoir envoyé une première lettre sur les mêmes sujets en juillet dernier).

Les inconvénients multiples et majeurs détaillés dans la lettre jointe (incendies, pannes, piratage, cyber-terrorisme, black-out, cancer, électrosensibilité...) doivent impérativement conduire à l'annulation du déploiement prévu par EDF à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour le Linky et déjà engagé par Engie pour le Gazpar, respectivement par le biais de leurs filiales ERDF et GRDF.

C'est pourquoi je me permets d'attirer une nouvelle fois votre attention sur le risque judiciaire encouru, car vous ne pourrez pas dire que vous « ne saviez pas » lorsque des actions seront entreprises à votre encontre par les futures victimes de ces compteurs, au cas où leur déploiement serait maintenu.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**Annie Lobé,**

**Journaliste scientifique.**

PJ : Ma lettre du 3/11/2015 à M. François Hollande, Président de la République, et ses pièces jointes.